



AGENCE RÉGIONALE
DE L'HOSPITALISATION
LA RÉUNION - MAYOTTE

ARH- 139, rue Jean-Chatel, BP 2030
97488 Saint-Denis Cedex
Tél : 0262.97.93.60 - Fax : 0262.97. 93. 63
E-mail : ARH974@sante.gouv.fr

République Française

Ref : n°0200617

A R R E T E N° 83/A.R.H./I.S.

portant désignation de Monsieur le Docteur Jacques TUAILLON
pour exercer, à titre provisoire, les fonctions de chef de service en Gynécologie – Obstétrique
au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation
Vu le code de la santé publique ;
Vu le décret n° 96-1039 du 29 novembre 1996 relatif aux Agences Régionales de l'Hospitalisation et notamment son article 1^{er} ;
Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;
Vu le décret du 22 janvier 2004 portant nomination du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de la Réunion ;
Vu les avis réglementairement requis ;
Sur proposition du Médecin Inspecteur Régional,

A R R E T E

Article 1^{er} . – M. le docteur Tuailon (Jacques) est désigné en qualité de chef de service à titre provisoire en Gynécologie-Obstétrique au Centre Hospitalier Départemental Félix Guyon (Réunion).

Article 2 . – Cette désignation prend effet à compter du 14 septembre 2005 et ne peut excéder un (1) an.

Article 3 . - Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.,

Fait à Saint Denis, le 29 septembre 2005

Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation

Antoine PERRIN